

Mouvement pour la Défense de Lausanne

Journal d'informations destiné aux membres
du Mouvement pour la Défense de Lausanne

31

MDL - Case postale 3265 - 1002 Lausanne
Téléphone et télécopieur: 021 617 37 67

Assemblée générale 2003

Nous avons le plaisir de vous convier à
l'assemblée générale annuelle 2003 du
Mouvement pour la Défense de Lausanne,
mercredi 21 mai à 19.30 heures
Ferme de l'Hermitage, route du Signal 2
(entrée par l'espace d'accueil de la maison
de l'Hermitage)



Ferme de l'Hermitage, lieu de réunion de l'assemblée générale 2003

L'ordre du jour de la partie statutaire est le suivant:

1. Adoption du procès-verbal de l'AG 2002 (ce document peut être demandé au secrétariat, tél. 021 617 37 67).
2. Rapport d'activité du comité et discussion.
3. Rapport du trésorier et des vérificateurs des comptes.
4. Nominations au comité et des vérificateurs.
5. Fixation de la cotisation.
6. Divers

Après la partie statutaire, nous aurons le plaisir de faire la

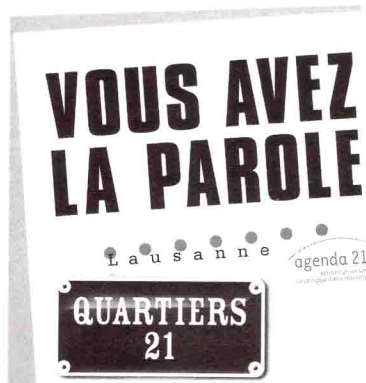
Visite de l'extension en sous-sol du musée de l'Hermitage

Il s'agit en particulier d'une salle et d'un espace de liaison entre la maison et la ferme dont la construction vient de s'achever. Ce sera aussi l'occasion de découvrir une étonnante collection de vaisselle chinoise léguée à la fondation. Cette visite sera conduite par Monsieur Danilo Mondada, architecte et maître d'oeuvre de cette intéressante réalisation.

Nous nous réjouissons de votre participation et d'avoir le privilège de vous rencontrer ce soir-là !

Votre comité MDL

A propos de Quartiers 21



Le projet Quartiers 21 est une démarche de politique participative qui a pour objectif de permettre «aux Lausannoises et aux Lausannois de s'engager en faveur d'une mise en valeur de la ville et de ses quartiers comme lieux de vie, d'habitation et de travail. La communication et la concertation seront privilégiées pour permettre d'identifier les problèmes ressentis par la population, leurs enjeux et les solutions à envisager sous l'angle de la solidarité sociale, de l'essor économique et du respect de l'environnement. Quartiers 21 a pour objectif principal la garantie de la qualité de vie à long terme grâce à un développement urbain durable. Mais il n'y a pas de qualité de vie sans échange et collaboration. Grâce à la démarche participative, Lausanne verra s'instaurer un véritable partenariat entre la population, les autorités et l'administration.» Voilà pour la carte du menu.

>>

Remarquons tout d'abord que cette démarche participative donne l'impression que notre ville découvre aujourd'hui seulement les bienfaits de la concertation et de la collaboration avec la population. C'est donc l'aveu que jusqu'ici les habitants n'ont pas eu le droit de parole. Dans les faits, la parole a été maintes fois prise. Depuis des décennies, des particuliers et des associations s'engagent pour le bien de la cité et tentent de se faire entendre. Notre association, tout comme *la Société d'art public*, *Droit de Cité*, *Les Amis de la Cité*, *l'Association Transport et Environnement* et bien d'autres encore sont autant de mouvements citoyens qui s'engagent pour le bien des quartiers et de la ville. Nos actions butent cependant contre la surdité, feinte ou réelle, des édiles et de l'administration. Combien de pétitions sont classées sans suite, de prises de position ignorées. Donner la parole aux quartiers c'est bien, mais exercer les responsabilités institutionnelles à l'écoute est la toute première urgence. Sans cette condition préalable, l'exercice Quartiers 21 ne sera que parlote et voix dans le désert.

Passons maintenant du côté des cuisines, pour savoir à quelle sauce le plat sera servi. C'est là que la déconvenue est de mise. Il y a

d'abord le découpage des quartiers. Il ignore la morphologie naturelle et réelle des quartiers au profit d'un découpage garantissant une dispersion des propositions. Diviser pour régner, voilà une méthode éprouvée propre à tout pouvoir qui veut conserver son hégémonie. Ce découpage inadapté nie a priori la notion de quartier au profit d'unité de population. Cette stratégie municipale est la confirmation même que la parole n'est pas donnée, mais d'emblée coupée.

Les conditions de participation sont aussi, quant à elles, une deuxième restriction de taille. Une même personne ne peut pas participer à plus d'une assemblée de quartier, même si ses lieux de vie sont répartis sur deux ou trois "quartiers". Enfin, le calendrier, qui prévoit l'achèvement de l'opération en quasi une année est contraire au concept même de démocratie participative. Celle-ci n'est pas une action ponctuelle, mais une tâche permanente qui doit s'inscrire dans la durée. L'échec programmé n'est donc même pas fortuit, mais soigneusement préparé et calculé. On en n'attendait pas tant...

Pour approfondir le sujet: Arnaud-Aaron UPINSKY, *La tête coupée. Le secret du Pouvoir*. Ed. LE BIEF. Paris 2000.

Actuel



1.

Pinte Besson en danger?

La Pinte Besson est sans aucun doute l'un des bistrotts lausannois le plus typique. Selon Louis Polla, elle aurait été fondée en 1781 par Louis Poudret, commerçant en vins. Il rachète l'immeuble d'un charbonnier, dont il transforme la cave en petit débit de boissons. En 1870, la pinte est reprise par François Besson-Malherbes. Après son décès, son épouse se charge de l'établissement jusque vers 1910. C'est sans doute à

cette époque que le décor de la salle est retouché (vitrail de la fenêtre sud), lorsque la pinte passe à la famille Joss (propriétaire jusqu'en 1962) et qu'elle prend son nom actuel. Leur succèdent en 1968 les Kaenel.

La petite cave voûtée, fraîche et sombre, rappelle les "bouchons" et autres guinguettes si nombreuses en ville au XIXe siècle. Des travaux à venir font craindre pour cet intérieur. Va-t-on devoir subir une Pinte Besson à la mode des années 1990 (peinte à l'éponge dans un ton ocre, avec bric-à-brac de petits objets pseudo-sympathiques) ou dans une esthétique plus actuelle (sol en bitume, fausses poutres, bar métallique) ?

Plan général d'affectation

L'avant-projet de plan général d'affectation a été mis en consultation publique à la fin de l'année 2000. Les prises de position et réactions ont été nombreuses. Certaines d'entre elles ont été prises en compte, d'autres pas. Pour mieux comprendre les choix opérés, les pesées d'intérêts, nous avons exprimé la demande de pouvoir consulter les diverses interventions de la consultation. Cet accès nous est catégoriquement refusé par la Direction des Travaux sous le prétexte que de nombreuses prises de position ressortiraient du domaine privé.

On peut s'étonner qu'une consultation publique devienne soudain une affaire essentiellement privée. Refuser l'accès au dossier signifie qu'il y a des choses à cacher. Déclarer a posteriori que les interventions sont confidentielles laisse planer un doute quant à l'indépendance de l'opération. Ou ce refus serait-il la reconnaissance implicite que les milieux immobiliers ont été favorisés au détriment de l'intérêt public ?

Place de l'Europe 2

La Municipalité a accordé le permis de transformer le bâtiment place de l'Europe 2, immeuble qui surplombe le Grand-Pont du côté sud-est et bien connu pour ses enseignes lumineuses. Après travaux, ce bâtiment abri-



tera une boîte de nuit. Ce projet est navrant à plus d'un titre. En terme patrimonial tout d'abord: aucun respect n'est accordé aux éléments anciens de valeur. En terme d'urbanisme ensuite: c'est un autre échec dont Lausanne se passerait volontiers: un établissement de ce genre apportera son lot de nuisances. Affecter un volume si bien situé et sur un lieu de passage diurne très fréquenté pour un usage essentiellement nocturne est une erreur. Enfin, cette affectation est une marque de triomphe de la surenchère immobilière: un projet alternatif, consistant à créer à cet endroit une maison du voyage, qui aurait abrité une agence, une librairie spécialisée, un restaurant, un commerce tous quatre axés sur la thématique du voyage ainsi qu'un médecin (pour les vaccins) a été évincé en raison d'une offre de prix légèrement inférieure. Quel dommage!

Le Municipal O. Français estime pour sa part que le projet de discothèque «correspond au développement et à l'évolution de la ville». S'agit-il d'un développement durable?

Mont d'Or

La pétition en faveur de la sauvegarde du quartier du Mont d'Or a connu un vif succès. Ce sont plus de 2'600 signatures qui ont été remises à la Municipalité. Durant cette année 2003 où la parole est donnée aux quartiers et aux habitants, on veut croire que ces deux milliers de paraphes sont suffisants pour que l'attente citoyenne soit entendue et prise en considération.

Légendes

1. La pinte Besson. Etat avril 2003.

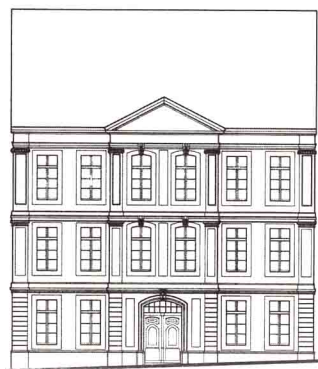
2 & 3. Bâtiment place de l'Europe 2; érigé en 1885. Etat avril 2003.

4. Annexe de l'Hôtel de Ville, ancienne maison de Seigneux, élévation de la façade dans son état d'origine.

Maison de Seigneux, place de la Palud

La transformation de la maison de Seigneux, annexe de l'Hôtel de Ville, à la place de la Palud, provoque l'étonnement et la stupeur. Au rez-de-chaussée sera logé le bureau d'information de la Ville. Si on peut comprendre que la nouvelle affectation nécessite des réaménagements, une intervention plus nuancée et moins brutale aurait été préférable. La magnifique porte ancienne en bois massif a dû céder sa place à une porte automatique verre-métal.

Espérons que cette maladresse, hélas soigneusement planifiée, puisse être corrigée rapidement, sans devoir attendre les 50 ans qui nous séparent de la prochaine rénovation.



4.

Bâtiment du Grand Conseil à la Cité

Après les deux forums de réflexion au sujet du bâtiment Perregaux, nous reproduisons ici les principaux éléments de réflexion élaborés par notre comité et transmis au Conseil d'Etat.

Observations préliminaires

1. Les dégâts au bâtiment Perregaux ne sont pas aussi importants qu'on a pu le croire initialement: en fait seule la toiture est entièrement détruite. Mais l'ensemble des murs, les solivages et faux-planchers sont intacts. La substance ancienne disparue est bien documentée.

2. Les investigations archéologiques subséquentes à l'incendie ont mis en évidence le grand intérêt historique du bâtiment, dont les parties les plus anciennes remontent au XIII^e siècle. Ces mêmes investigations ont encore permis de découvrir des éléments "Perregaux" dont on ignorait la conservation, en particulier l'exceptionnelle mosaïque de galets du péristyle.

3. Le malheur de l'incendie de mai 2002 est la perte des aménagements intérieurs. La

chance de cet accident est la confirmation de l'exceptionnelle valeur de cet édifice.

Autres constats complémentaires et subséquents

4. L'incendie de mai 2002 n'est pas de nature à remettre en cause de fond en comble les options arrêtées précédemment. Il s'agit premièrement de la question du maintien de ce bâtiment dans son intégrité (crédit de restauration extérieur voté alors sans "vent de fronde"), et deuxièmement des résultats du concours de la place du Château et de la réaffectation de l'Ecole de chimie. La destruction de la toiture du bâtiment du Grand Conseil et de son aménagement intérieur n'est pas un élément si bouleversant qui rendrait entièrement caduques les premiers jalons posés par ces études et premières décisions.

5. Le bâtiment Perregaux est un objet architectural emblématique à plusieurs titres:

- sa silhouette procède très fortement à la définition de la Cité;
- son histoire est rattachée à la naissance même du canton;
- il fait partie du flanc est de la Cité qui présente la plus grande homogénéité stylistique et architecturale de la ville ancienne.

6. Ce bâtiment n'est pas le premier "grand brûlé emblématique". D'autres monuments d'importance équivalente ont connu un incendie aussi tragique, avec des dégâts parfois plus graves encore. Nous mentionnerons en particulier le pont de bois de Lucerne, l'église du prieuré à Pully, la salle du Victoria Hall à Genève, ou encore la maison du Parlement de Rennes.

Pour tous ces exemples, relativement proches dans le temps et l'espace, la réponse apportée à la question "comment remplacer la perte" a consisté en la sauvegarde déterminée de l'emblème.

Conclusions

Compte tenu de la valeur historique, de la valeur architecturale, de la valeur emblématique, de l'importante substance ancienne encore présente et la connaissance précise de l'état avant incendie, la sauvegarde de l'emblème que représente le bâtiment Perregaux est parfaitement justifiée.

Le maintien de l'intégrité volumétrique et la reconstitution de la toiture et de l'enveloppe extérieure en découle. Cela signifie également de ne pas envisager d'extension en excroissance autour de ce bâtiment. En particulier le jardin dit de Perregaux doit être maintenu franc de construction.